AIDE AU RAVALEMENT DES FAÇADES

FORMULAIRE DE DEMANDE DE SUBVENTION COMMUNALE

(Délibération du Conseil Municipal du 16/10/2019)

Situation de l'immeuble

Adresse : _____

Références cadastrales : Section _____ numéro parcelle : _____

Année de construction : _____

Le demandeur

S'il s'agit d'une propriété individuelle :

Nom : _____ Prénom : _____

Adresse : _____

Si SCI ou autre, nom du responsable et qualité : _____

Adresse du siège social (si différente de l'immeuble) : _____

Téléphone : _____ Fax : _____

Mail : _____

S'il s'agit d'une copropriété:

Nom de la copropriété : _____ nom et prénom du mandataire : _____

Adresse du mandataire : _____

Téléphone : _____ Fax : _____

Mail : _____

Le projet

Description sommaire des travaux : _____

Nature des travaux par poste	Montant HT en €

Date prévue pour le démarrage des travaux : _____

Autres aides sollicitées (organismes / montants) :

_____/ _____€

_____/ _____€

N.B. : les subventions publiques ne peuvent dépasser 80 % du montant HT des travaux

Engagement du demandeur

Je soussigné(e), (nom, prénoms) _____

En ma qualité de_____

M'engage à :

- Ne pas commencer les travaux avant d'en avoir reçu l'autorisation écrite
- Déposer une déclaration de travaux ou un permis de construire au sens des articles du Code de l'Urbanisme auprès du service urbanisme
- Fournir les documents attestant l'obtention de l'autorisation ou du permis de construire, y compris les éventuelles prescriptions associées
- Faire réaliser les travaux conformément aux prescriptions architecturales qui seront explicitées
- Faire réaliser les travaux par des professionnels du bâtiment inscrits soit au registre du commerce, soit au répertoire des métiers et en justifier l'exécution dans un délai de 18 mois suivant l'octroi de la subvention par la commission d'attribution
- A déclarer le montant des autres subventions perçues pour les mêmes travaux et accordées par des organismes ou des collectivités locales, le cumul des subventions ne devant pas dépasser 80 % du montant global HT des travaux.
- A ne pas autoriser l'installation de panneaux publicitaires sur la(es) façade(s) ravalée(s).

Reconnais être informé :

- Que le non-respect des engagements ci-dessus et toute déclaration frauduleuse entraîne l'annulation de l'aide
- De l'obligation de réaliser les travaux dans un délai de 18 mois à compter de la réception de l'accord de subvention de la ville d'Auneau-Bleury-Saint-Symphorien
- Que l'aide n'est pas renouvelable sur la durée de l'opération (sauf si les travaux sont prévus par étape et si les plafonds de subvention ne sont pas atteints), la subvention ne pouvant être versée qu'une seule fois par façade
- Que le versement de la subvention intervient après achèvement des travaux, sur présentation des factures acquittées et après vérification de leur conformité par un agent municipal au regard du ou des devis et des prescriptions architecturales établies
- Qu'il me faudra rembourser la collectivité de la subvention allouée en cas de manquement à l'obligation de ne pas autoriser l'installation de panneaux publicitaires sur la (les) façade(s) ravalée(s)

Le montant de la subvention ne peut dépasser celui estimé à partir des devis. En revanche, il peut être recalculé si le montant des factures acquittées est inférieur au montant des devis.

Sollicite la subvention communale.

Fait à _____

Le _____

Signature :

AIDE AU RAVALEMENT DES FAÇADES

Pièces à fournir pour constituer le dossier de demande de subvention :

☐ Le présent formulaire dûment complété et signé

☐ Le règlement visé et signé par le demandeur

☐ Extrait de plan cadastral (disponible sur cadastre.gouv.fr ou à demander au service urbanisme)

☐ Descriptif du projet et de l'état initial des photos avec photos

☐ Devis détaillé des travaux :

- Préciser façade par façade avec indication du choix des couleurs (nuancier)
- Préciser la nature des matériaux utilisés et les normes environnementales associées
- Préciser la performance énergétique et les matériaux utilisés

☐ Justificatif de propriété (attestation notariée ou taxe foncière année n-1, etc.) ou d'occupation (bail)

☐ Le cas échéant, l'autorisation écrite du propriétaire pour la réalisation des travaux et la perception de l'aide

☐ En cas d'immeuble en copropriété, la délibération de l'assemblée générale des copropriétaires décidant l'engagement de travaux de ravalement et incluant la répartition des coûts par copropriétaires

☐ Relevé d'identité bancaire ou postal

ATTENTION : L'OCTROI DE LA SUBVENTION N'EST PAS DE DROIT. IL DEPENDRA DE LA RECEVABILITE DU DOSSIER ET DE LA DISPONIBILITE DES CREDITS BUDGETAIRES SOUS RESERVE DE LA DECISION DE LA COMMISSION COMMUNALE

Le dossier de demande de subvention communale est à transmettre par courrier à :

Hôtel de ville

Service Urbanisme

Avenue Gambetta

BP 90090

28702 AUNEAU-BLEURY-SAINT-SYMPHORIEN CEDEX

Ou bien à déposer directement au Service Urbanisme : Avenue Gambetta (entre la mairie et la Poste)

Pour tout renseignement : Service Urbanisme | tel. : 02.37.31.81.41 | urbanisme@ville-ab2s.fr | contact@ville-ab2s.fr | www.ville-ab2s.fr